



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission interministérielle
pour la protection des femmes contre les violences
et la lutte contre la traite des êtres humains

LES 10 ANS DE LA MIPROF : RENCONTRES INTERPROFESSIONNELLES

SE FORMER POUR MIEUX PROTÉGER

**LA FORMATION DES PROFESSIONNELS : UNE ÉTAPE ESSENTIELLE
POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

MARDI 21 NOVEMBRE 2023

LES 10 ANS DE LA MIPROF : RENCONTRES INTERPROFESSIONNELLES

SE FORMER POUR MIEUX PROTÉGER

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS : UNE ÉTAPE ESSENTIELLE
POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

MARDI 21 NOVEMBRE 2023

Les principales données disponibles sur les violences au sein du couple et les violences sexuelles

Anaïs VERMEILLE

Conseillère technique sur les violences faites aux femmes à la
MIPROF

Les violences au sein du couple et les violences sexuelles

Quelles sources de données ?

→ Les données administratives

- Ministère de l'Intérieur : base statistique des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, étude sur les morts violentes au sein du couple
- Ministère de la Justice :
 - Fichier statistique Cassiopée : traitement des affaires pénales
 - Fichier statistique du casier judiciaire national : condamnations, peines prononcées, antécédents judiciaires
 - Répertoire Général Civil
- Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal)

→ L'enquête de victimation

- « Genre et sécurité » (Genese), 2021 : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

Les violences au sein du couple et les violences sexuelles Quelle interprétation des données existantes ?

→ Les données administratives

Rendent compte de la **partie révélée et rapportée** des violences, ainsi elles ne représentent pas le phénomène dans sa globalité car les violences sont sous-déclarées et plus fortement les plus taboues = violences autres que physiques;

→ L'enquête de victimation Genese « Genre et sécurité » (SSMSI) :

- Une enquête portant notamment sur les violences sexistes et sexuelles subies tout au long de la vie
- Interroge les individus **âgés de 18 à 74 ans**, vivant **en ménages ordinaires**, en **France Métropolitaine**
- Certaines violences peuvent être sous-déclarées

Les morts violentes au sein du couple en 2022

- **118** femmes tuées par leur partenaire ou leur ex-partenaire
- **27** hommes tués par leur partenaire ou leur ex-partenaire
- **12** enfants tués dans le cadre des violences au sein du couple

➔ **81 %** des victimes de morts violentes au sein du couple sont des **femmes**

Les morts violentes au sein du couple en 2022

- **267** tentatives de féminicide
- Les **tentatives de féminicide** sont **en hausse de 41 %** par rapport à 2021
- Parmi les 118 femmes tuées par leur partenaire, près d'un tiers (**31 %**) avaient subi des violences antérieures
- Parmi les 23 femmes ayant tué leur partenaire, **9** avaient subi des violences de la part de leur partenaire
- Les homicides conjugaux représentent près d'un homicide sur cinq, soit **18 %** de l'ensemble des homicides

L'ampleur des violences physiques ou sexuelles subies par les femmes au sein du couple

- **Une femme sur six** âgée de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire déclare avoir été victime de **violences physiques ou sexuelles** par son partenaire ou ex-partenaire au moins une fois depuis l'âge de 15 ans, ce qui représente **3,6 millions de femmes**
- **25 %** ont fait un signalement à la police ou à la gendarmerie
- **27 %** en ont parlé aux services de santé
- **62 %** n'ont fait aucune démarche

L'ampleur des violences psychologiques subies par les femmes au sein du couple

- **Plus d'une femme sur quatre** âgée de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire déclare avoir été victime de **violences psychologiques** par son partenaire ou ex-partenaire au moins une fois depuis l'âge de 15 ans
- Parmi elles, **une sur trois** déclare que son partenaire a déjà insisté pour savoir où elle se trouve pour **la contrôler ou la surveiller via un GPS**, un **téléphone**, les **réseaux sociaux**, etc.

Focus sur les comportements de contrôle et des violences économiques subies par les femmes au sein du couple

Parmi les femmes qui déclarent des violences psychologiques :

- **13 %** déclarent que leur partenaire ou ex-partenaire a **contrôlé les finances de toute la famille et leurs dépenses de manière excessive**, au moins une fois depuis l'âge de 15 ans
- **11 %** déclarent que leur partenaire ou ex-partenaire a exigé d'elles qu'elles lui **demandent la permission pour sortir**, ou qu'il les a **enfermées contre leur gré**
- **8 %** déclarent que leur partenaire ou ex-partenaire leur a **interdit de travailler**

Les victimes de violences entre partenaires enregistrées par les services de police et de gendarmerie en 2022

- **239 089 victimes** de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire ont été recensées* dans des procédures enregistrées par la police et la gendarmerie
- **86 %** sont des **femmes**
- Majoritairement des faits de **violences physiques (65 %** des femmes victimes) puis **psychologiques (31 %)** et **sexuelles (4 %)**

*dans une procédure enregistrée par la police ou la gendarmerie et portée à la connaissance de l'autorité judiciaire. Ces faits ont pu être enregistrés suite à une plainte, un signalement, une constatation en intervention, etc.

Les victimes de violences entre partenaires enregistrées par les services de police et de gendarmerie en 2022

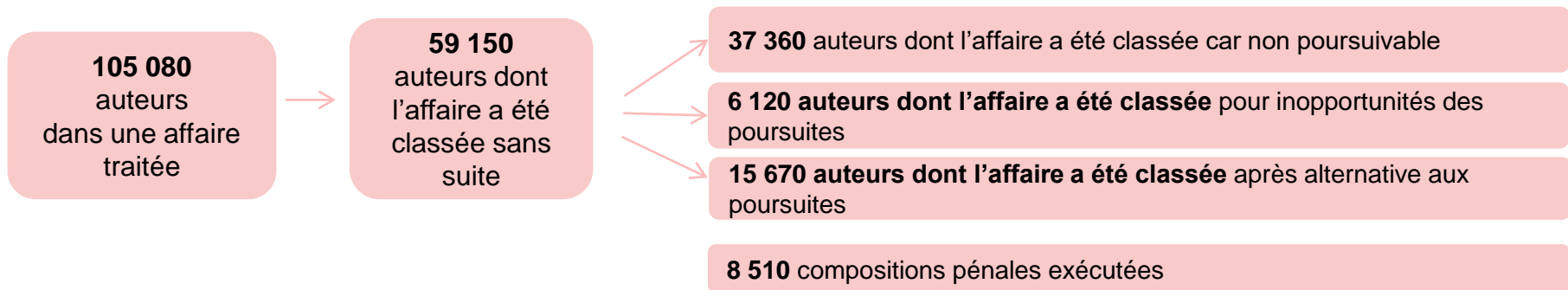
- Le nombre de victimes de violences conjugales enregistrées **augmente de 15 %** par rapport à 2021
- Les **violences sexuelles** sont **en hausse de 20 %**
- Les **violences psychologiques** augmentent de **11 %**

Les victimes de violences entre partenaires enregistrées par les services de police et de gendarmerie en 2022

- **759** victimes de suicide forcé ou de tentative de suicide forcé*
- Une **multiplication 3,3** entre 2020 et 2022

*Harcèlement de personne étant ou ayant été conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité : dégradation des conditions de vie altérant la santé et conduisant au suicide ou à sa tentative

Le traitement judiciaire des affaires de violences entre partenaires en 2022



49 630 auteurs poursuivis

- **37 820** condamnations ont été prononcées pour crimes ou délits entre partenaires (**dont 1 680 de nature sexuelle**)
- **94 %** ont été prononcées à l'encontre d'hommes

Les outils de protection des femmes victimes de violences – quelques chiffres en 2022

Outils de protection judiciaires :

- **3 621 soit 69 %** des demandes d'ordonnance de protection acceptées, totalement ou partiellement (parmi les 5 245 décisions statuant sur la demande)
- **4 168** Téléphone Grave Danger (TGD) actifs au 1^{er} août 2023
- **1 024** Bracelets anti-rapprochement (BAR) actifs au 1^{er} août 2023

Hébergement :

- **10 185** places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences en 2022
- **75 %** de places non mixtes, sécurisées et offrant un accompagnement spécialisé.

L'ampleur des violences sexuelles subies par les femmes en dehors du couple

- **Une femme sur six** âgée de 18 à 74 ans déclare avoir subi, au moins une fois, depuis l'âge de 15 ans, des **violences sexuelles (viol, tentative de viol ou agression sexuelle)** de la part d'un non-partenaire
- **6 sur 10** connaissent l'agresseur
- Dans plus de **9 cas sur 10**, il s'agit d'un homme

Les victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de police et de gendarmerie en 2022

- **87 019** victimes de **violences sexuelles (viols, agressions et atteintes sexuelles, harcèlement sexuel)** ont été recensées* dans des procédures enregistrées par la police et la gendarmerie
- **87 %** sont des **femmes**
- **56 %** sont **mineures**

*dans une procédure enregistrée par la police ou la gendarmerie et portée à la connaissance de l'autorité judiciaire. Ces faits ont pu être enregistrés suite à une plainte, un signalement, une constatation en intervention, etc.

Les victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de police et de gendarmerie en 2022

- Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées **augmente de 10 %** par rapport à 2021
- Les **viols** enregistrés **augmentent de 12 %** (+16 % pour les majeurs), les agressions sexuelles, de **9 %** (+ 15 %) et le harcèlement sexuel, de **5 %**

Le traitement judiciaire des affaires de violences sexuelles (hors conjugales) en 2022

49 480
auteurs
dans une affaire
traitée



36 390
auteurs dont
l'affaire a été
classée sans
suite



32 170 auteurs dont l'affaire a été classée car non poursuivable

1 760 auteurs dont l'affaire a été classée pour inopportunités des poursuites

2460 auteurs dont l'affaire a été classée après alternative aux poursuites

150 compositions pénales exécutées

10 980 auteurs poursuivis

- **6 510** condamnations ont été prononcées pour crimes ou délits de violences sexuelles (violences, agressions, atteinte ou harcèlement)
- **99 %** ont été prononcées à l'encontre d'hommes